

Fernand DUPLAN

1, route de TARSAC - BP 22
32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 70 43
Fax 05 62 69 71 43
Email : duplan.brun@wanadoo.fr



Jean-Antoine BRUN

Bureau Annexe Permanent
4 rue de la Porte - BP 14
32160 PLAISANCE DU GERS
Tél. 05 62 69 30 34
Fax 05 62 69 44 91
Email : brun.duplan@wanadoo.fr

4
z
Ferme 23/4 inches
office 032520mstanes
R

DROIT DE LA FAMILLE

DROIT RURAL

DROIT IMMOBILIER

DROIT DES AFFAIRES

DROIT DE LA CONSTRUCTION

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Jean-Antoine BRUN, Notaire associé à RISCLE (32400), 1, route de Tarsac,

CERTIFIE et ATTESTE que suivant acte reçu en mon Etude, le 8 février 2008, Monsieur **Jean André MAYOR**, retraité, et Madame **Paulette FINASSI**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PLAISANCE DU GERS (32160) FRANCE, 22 rue Armagnac .

Nés savoir :

Monsieur MAYOR à LIGARDES (Gers), le 05 Avril 1934.

Madame FINASSI à LABARRERE (Gers), le 11 Février 1936.

Mariés tous deux en premières noces, à la mairie de LIGARDES (Gers), le 03 mai 1958.

ONT VENDU A :

Monsieur **Alphonse Louis CAULIER**, Directeur commercial en retraite, et Madame **Lorette Eliane PRIOL**, secrétaire médicale, son épouse, demeurant ensemble à COLOMBES (92700) FRANCE, 26 rue du Maréchal JOFFRE .

Nés savoir :

Monsieur CAULIER à PARIS (14ème arrondissement), le 07 Juin 1947.

Madame PRIOL à EPINAY SUR SEINE (Seine-Saint-Denis), le 27 Mars 1950.

Mariés tous deux en premières noces, à la mairie de SAINT-GEORGES D'OLERON (Charente-Maritime), le 17 août 1974.

SUR LA COMMUNE DE PLAISANCE DU GERS (32160) FRANCE

Sis 22 rue Armagnac .

Les biens et droits consistant en :

Une maison d'habitation, sol, cour et jardin,

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune de PLAISANCE					
Section Pr. Let.	N°	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
AC	25	LA CITE	0	9	55
AC	26	RUE ARMAGNAC	0	11	62
Contenance totale			0	21	17

h

OCCUPATION – PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire de l'immeuble au moyen et par le seul fait des présentes à compter de ce jour.

Mais il n'en aura la jouissance, par la prise de possession réelle, qu'à compter du 23 février 2008.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A PLAISANCE DU GERS

Le 08/02/2008

S.C.F. F. DUPLAN - J.-A. BRUN

NOTAIRES

Bureau Annexe-Permanent

4, rue de la Porte

32160 PLAISANCE DU GERS

Tél. 05 62 69 30 34 - Fax 05 62 69 44 91

DOSSIER DE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Rapport N° 07-173



PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur MAYOR Paulette et Jean-André
22 rue Armagnac
32160 PLAISANCE DU GERS

IMMEUBLE

22 rue Armagnac
32160 PLAISANCE DU GERS
Section: AC; parcelle: 26

NOTE DE SYNTHESE

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique.

ETAT DU BÂTIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le bien visité ne présente pas de traces visibles de termites, ni de présence de termites dans les parties accessibles au jour de la visite.

Le bien visité comporte des traces d'insectes à larves xylophages de bois œuvré dans la construction.

RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE POUR LA VENTE

Il n'a pas été repéré des matériaux ou des produits contenant de l'amiante.

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

Le CREP a révélé certains revêtements contenant du plomb de classe 1.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'immeuble bâti est classé D pour les consommations énergétiques.

ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service

MENER A BIEN LA MISSION:

accus rechargeables,
mallette, pic à souche, massette, burin, ciseau à bois,
grossissante 10 fois,
table type 5, masque P3, gants,
(3,80 m déployée),

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Observations diverses

Observations biologiques des bois indiquées de façon non exhaustive, (...)
ou séquelles d'altération biologique des bois par :

- insecte à larve xylophage assimilable à Anobium Punctatum (petites vrillettes) et/ou Xestobium Ruffovillosum (grosses vrillettes) sur charpente ancienne de toiture du débarras, sur plancher haut et charpente ancienne de toiture du garage, sur montants et charpente ancienne de toiture de la mezzanine, sur plancher bas et charpente ancienne de toiture du rangement, sur plancher bas et charpente ancienne de toiture du comble.
- insecte à larve xylophage assimilable à Hesperophanes et/ou Hylotrupes bajulus (capricorne des maisons) sur charpente ancienne de toiture du comble

B. 42. Devoir de Conseil:

Altérations du plancher bas du comble.

C. PIECES JOINTES

Copie d'attestation d'assurance.

Croquis de la maison d'habitation (joint avec le rapport de repérage amiante).

Nom de l'opérateur de repérage ayant réalisé le présent rapport, Claude BARON

Date : 10/12/2007

Signature et cachet :

BC EXPERTISE

Claude BARON - DIAGNOSTIC IMMOBILIER

32300 LOUBERSAN

Tél./Fax : 05 62 65 86 93 - Port. 06 14 66 55 07

SIRET : 490 658 309 00011 - APE 743 B

Nota 1 : dans le présent rapport, s'il est stipulé « trace ou présence de termites » nous vous informons que vous avez obligation d'en faire déclaration à la mairie de votre commune (voir article 2 de la loi du 8 juin 1999).

Nota 2: conformément à l'article 9 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999, le diagnostiqueur immobilier ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Nota 3: le diagnostiqueur immobilier déclare n'avoir aucun lien susceptible d'entacher son indépendance, éthique ou déontologie, avec les professions intermédiaires à la transaction.

Nota 4. Dans le cas où le présent état parasitaire ne porterait que sur des parties privatives de copropriété, afin que vous soyez exonéré des voies de recours que pourrait constituer le vice caché concernant la présence de termites dans les parties communes, il doit être joint en sus du présent rapport un autre « état parasitaire » portant sur les parties communes.